

AIDE-MÉMOIRE

des conditions d'admission au poste d' **ouvrier polyvalent (m/f)**

L'administration communale se propose d'engager pour les besoins du service des régies un ouvrier polyvalent sous le statut du salarié à tâche manuelle dans la carrière Q1 de la convention collective de la Commune de Wiltz.

Contrat à durée déterminée (12 mois)

Taux d'occupation : 100% / Entrée immédiate.

Conditions d'admissibilité :

- Avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans les travaux manuels;
- Être en possession du permis de conduire catégorie B ;
- Être en possession du permis C, C1, EB ou EC constitue un avantage ;

Profil recherché :

- Disposer de bonnes aptitudes manuelles ;
- Maîtriser les trois langues administratives du pays (français, allemand et luxembourgeois) ;
- Faire preuve de flexibilité ;
- Servir de modèle en matière de respect, efficacité, ponctualité, engagement ;
- Avoir un bon esprit d'équipe ;
- Être capable de travailler de façon autonome et savoir s'organiser ;
- Être disponible, fiable et motivé ;

Pièces à joindre :

- Lettre de motivation indiquant le poste brigué ;
- Curriculum vitae détaillé avec photo récente, numéro de téléphone et adresse email et mentionnant de façon détaillée la formation scolaire et l'expérience professionnelle antérieure requise;
- Copie des diplômes et certificats d'études ;
- Extrait récent (< 2 mois) du casier judiciaire (bulletin N° 3) ;
- Une copie de la carte d'identité (ou du passeport) et de la carte de sécurité sociale ;
- Certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (demande en ligne du certificat d'affiliation via le site : <https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats/particuliers/commande-certificat-affiliation.html>).

Modalités de recrutement :

Le recrutement se fait sur base des dossiers de candidatures, d'entretiens et, le cas échéant, suivant d'autres démarches à définir selon les situations.

COMMUNE DE WILTZ

Rémunération :

La rémunération est celle du groupe de traitement Q1 défini dans la convention collective de la Commune de Wiltz.

Le cas échéant le/la titulaire pourra bénéficier d'une allocation de famille de 29 points indiciaires si les conditions d'octroi sont remplies.

Le/la titulaire en activité de service bénéficie d'une allocation de fin d'année ainsi que d'une allocation de repas.

Les candidat(e)s sont invité(e)s à adresser leur demande accompagnée des pièces à l'appui,
pour le 31 octobre 2025 au plus tard,
au collège échevinal de la Commune de Wiltz.

Les dossiers de candidature incomplets ne sont pas pris en considération.

En déposant son dossier, le candidat (m/f) donne son accord à l'administration communale d'utiliser les données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Le bureau du personnel se tient à votre disposition pour toute information complémentaire :

Tél. : 95 99 39 -270 (Mme Huberty) ou -238 (Mme Fischbach)

Courriel : rh@wiltz.lu

Wiltz, le 21 octobre 2025

Le collège des bourgmestre et échevins
La bourgmestre La secrétaire